

SÉANCE ORDINAIRE

13 NOVEMBRE 2018

Deux cent quarante-deuxième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 13^e jour de novembre 2018 et à laquelle sont présents :

Présences :

Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Annie Ducharme, Martin Paquette, Stéphane Surprenant et Pierre Therrien.

Mesdames les commissaires parents : Marie Josée Gagnon, Josée Hébert, Martine Lalonde et Anne-Marie Noël.

Autres présences :

Monsieur Eric Blackburn, directeur général;
Madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe;
Monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général;
Monsieur Alain Camarais, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Monsieur Charles Dalpé, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire;
Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines;
Madame Annie Lussier, directrice par intérim du Service des technologies de l'information;
Madame Dominique Pratte, directrice par intérim du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

01.1 ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES PARENTS

En conformité avec l'article 145 de la *Loi sur l'instruction publique*, monsieur Eric Blackburn, directeur général, procède à l'assermentation de madame Martine Lalonde, commissaire parent pour le primaire, madame Josée Hébert, commissaire parent pour le secondaire, madame Marie Josée Gagnon, commissaire parent EHDAA et madame Anne-Marie Noël, 4^e commissaire parent. Ces dernières déclarent solennellement qu'elles rempliront les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

Une entrée de la prestation de ces serments est déposée dans le livre des délibérations de la Commission scolaire.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 18.11.13
001

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance.
- 01.1 Assermentation des commissaires parents.
02. Adoption de l'ordre du jour.
03. Plan d'engagement vers la réussite.
04. Période de questions du public.

- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 16 octobre 2018 (document SG 18.11.13-05.1).
- 05.2 Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil des commissaires du 23 octobre 2018 (document SG 18.11.13-05.2).
 - Suivi aux procès-verbaux.
- 05.3 Correspondance
 - 05.3.1 De monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Félicitations pour la qualité du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR) de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et confirmation de la prise d'effet au 1^{er} septembre 2018.
 - 05.3.2 Du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie (RCSM) : Rapport annuel 2017-2018.
 - 05.3.3 De madame Nathalie Marceau, secrétaire générale de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries : Résolution du conseil des commissaires adoptée le 16 octobre 2018 (C.C-4620-10-18) - Demande de révision du processus d'autorisation de financement additionnel pour les projets d'agrandissements et de constructions neuves.
- 05.4 Mot de la présidente et parole aux commissaires.
- 05.5 Nomination de membres au comité exécutif (document SG 18.11.13-05.5).
- 05.6 Nomination de commissaires sur divers comités internes
 - 05.6.1 Comité des ressources humaines (document SG 18.11.13-05.6.1).
 - 05.6.2 Comité de gouvernance et d'éthique (document SG 18.11.13-05.6.2).
 - 05.6.3 Comité de vérification (document SG 18.11.13-05.6.3).
 - 05.6.4 Comité consultatif du transport (document SG 18.11.13-05.6.4).
 - 05.6.5 Comité de révision de décision (document SG 18.11.13-05.6.5).
 - 05.6.6 Comité d'Appréciation du rendement du directeur général (document SG 18.11.13-05.6.6).
- 05.7 Candidats inscrits à la banque de cadres de la Commission scolaire – Rapport du comité de sélection (document séance tenante : DG 18.11.13-05.7).
- 05.8 Nomination à la direction du Service des technologies de l'information (document séance tenante : DG 18.11.13-05.8).
- 05.9 Engagement à la direction du Service des affaires juridiques et des communications (document séance tenante : DG 18.11.13-05.9).
- 05.10 Engagement à la direction du Service des ressources matérielles (document séance tenante : DG 18.11.13-05.10).
- 05.11 Demande d'ajout d'espace – Plan québécois des infrastructures 2019-2029 (document DG 18.11.13-05.11).
- 05.12 Demande de terrain à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (document DG 18.11.13-05.12).
- 05.13 Appui à l'alliance ARIANE pour une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (document CC 18.11.13-05.13).
- 05.14 Appui aux producteurs de lait locaux (document séance tenante : CC 18.11.13-05.14).
- 05.15 Nomination d'un commissaire à la Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu (SPEC) (document CC 18.11.13-05.15).
- 06.1 Affiliation au Réseau du Sport Étudiant du Québec de la région Montérégie (RSEQ Montérégie) (document SREJ 18.11.13-06.1).
- 07.1 Calendrier scolaire 2019-2020 en formation professionnelle (horaire régulier) – Dépôt pour consultation (documents SREAFP 18.11.13-07.1 et SREAFP 18.11.13-07.1a).
- 07.2 Calendrier scolaire 2019-2020 en formation professionnelle (horaire décalé, télécommunication) – Dépôt pour consultation (documents SREAFP 18.11.13-07.2 et SREAFP 18.11.13-07.2a).
- 09.1 Engagements (document RH 18.11.13-09.1).
- 12.1 Adjudication de contrat
 - 12.1.1 École Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville) – Chauffage des portiques 9, 13 et 14 (document RM 18.11.13-12.1.1).
- 13 - Remerciements et félicitations.
- 14- Autres sujets.

15- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

En lien avec l'axe qui concerne « L'élève » du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR) et plus particulièrement en ce qui a trait à l'objectif 3 de la Commission scolaire – Contribuer à maintenir et à rehausser les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la CSDHR, monsieur Luc Martin, directeur du Centre d'éducation des adultes La Relance et madame Dominique Pratte, directrice par intérim du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle, présentent les services offerts en francisation par la formation générale des adultes de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Marie-Claude Lasnier, enseignante à la Commission scolaire des Hautes-Rivières et parent d'élèves, questionne le conseil des commissaires sur le nombre de groupes potentiels pour la prochaine année scolaire à l'égard du programme d'éducation intermédiaire (PEI) de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.

Monsieur Stéphane Morency, citoyen de Saint-Jean-sur-Richelieu, interroge le conseil des commissaires à propos d'un dossier concernant un membre du personnel de la Commission scolaire.

Mesdames Caroline Roy, Kathy Lessard et Isabelle Paradis ainsi que messieurs Pierre-Luc Massé et Yves Latour, parents d'élèves, manifestent leur inquiétude et leurs préoccupations à l'égard des places disponibles pour les programmes particuliers offerts par certaines écoles de la Commission scolaire et réitèrent l'importance de ces programmes pour la motivation et la persévérance scolaire.

05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 16 OCTOBRE 2018 (document SG 18.11.13-05.1)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 16 octobre 2018 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 18.11.13
002

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2018 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

05.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 23 OCTOBRE 2018 (document SG 18.11.13-05.2)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil des commissaires tenue le 23 octobre 2018 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par monsieur Pierre Therrien :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance d'ajournement du 23 octobre 2018 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

Monsieur Eric Blackburn directeur général, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 16 octobre 2018 et de la séance d'ajournement du 23 octobre 2018.

05.3 CORRESPONDANCE

05.3.1 De monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Félicitations pour la qualité du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR) de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et confirmation de la prise d'effet au 1^{er} septembre 2018.

05.3.2 Du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie (RCSM) : Rapport annuel 2017-2018.

05.3.3 De madame Nathalie Marceau, secrétaire générale de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries : Résolution du conseil des commissaires adoptée le 16 octobre 2018 (C.C-4620-10-18) - Demande de révision du processus d'autorisation de financement additionnel pour les projets d'agrandissements et de constructions neuves.

05.4 MOT DE LA PRÉSIDENTE ET PAROLE AUX COMMISSAIRES

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance ordinaire du 16 octobre 2018.

Madame Josée Hébert, commissaire parent, rappelle que c'est le 28 novembre 2018 à 19 h à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot qu'aura lieu la conférence gratuite intitulée : Hypersexualité, accompagner nos jeunes dans un monde hyper sexualisé, animée par madame Jocelyne Robert.

Elle mentionne également que chaque membre du comité de parents interpellera les parents de leur conseil d'établissement pour vérifier leurs besoins à l'égard des conférences offertes.

Madame Marie Josée Gagnon, commissaire parent EHDAA, mentionne que le comité de parents entend les préoccupations des parents face aux programmes particuliers, tout en tenant compte toutefois, que les élèves du bassin géographique puissent fréquenter leur école de quartier.

Madame Anne-Marie Noël, commissaire parent, mentionne que des représentantes du comité de parents participeront au conseil général de la Fédération des comités de parents du Québec, cette fin de semaine.

Madame Martine Lalonde, commissaire parent, remercie les commissaires parents précédents, soit messieurs Lionel Degoud, Olivier Demers-Payette et Pierre Hamelin pour leur implication et le travail réalisé. Elle remercie également monsieur Mario Champagne pour sa présence et son implication lors de la dernière rencontre du comité de parents.

05.5 NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF (document SG 18.11.13-05.5)

Considérant que le comité exécutif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières est formé de sept commissaires élus, plus la présidente du conseil des commissaires et un commissaire représentant du comité de parents (résolution HR 14.11.11-007);

Considérant que le mandat des membres du comité exécutif est d'une durée de deux ans (résolution HR 14.11.11-008);

Considérant que les mandats de mesdames Nadine Arseneault, Manon Côté et Annie Ducharme ainsi que monsieur François Blais, viennent à échéance à la présente séance (résolution HR 16.11.15-005);

Considérant que monsieur Pierre Hamelin n'est plus commissaire parent et qu'il avait été nommé au comité exécutif pour un mandat de deux ans (résolution HR 17.11.14-004);

Madame Nadine Arseneault propose monsieur François Blais.
Madame Isabelle Brulotte propose monsieur Pierre Therrien.
Monsieur François Blais propose madame Nadine Arseneault.
Madame Marie Josée Gagnon propose madame Martine Lalonde.
Madame Annie Ducharme propose madame Manon Côté.
Monsieur Pierre Therrien propose monsieur Martin Paquette.

N'ayant pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chacun des candidats accepte la proposition faite à leur égard;

Monsieur Martin Paquette refuse la proposition.
Madame Manon Côté accepte la proposition.
Madame Martine Lalonde accepte la proposition.
Madame Nadine Arseneault accepte la proposition.
Monsieur Pierre Therrien accepte la proposition.
Monsieur François Blais accepte la proposition.

HR 18.11.13
004

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Paquette :

Que mesdames Nadine Arseneault et Manon Côté ainsi que messieurs François Blais et Pierre Therrien, soient nommés membres du comité exécutif de la Commission scolaire pour un mandat de deux ans.

Et

Que madame Martine Lalonde, commissaire parent, soit nommée membre du comité exécutif de la Commission scolaire pour une durée d'une année afin de compléter le mandat de monsieur Pierre Hamelin.

Adopté à l'unanimité.

05.6 NOMINATION DE COMMISSAIRES SUR DIVERS COMITÉS INTERNES

05.6.1 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (document SG 18.11.13-05.6.1)

Considérant que le comité des ressources humaines est constitué de trois commissaires élus, la présidente du conseil des commissaires, un commissaire parent, un membre de la direction générale et la direction du Service des ressources humaines (résolution HR 14.11.11-013);

Considérant que le mandat des commissaires est d'une durée de deux ans (résolution HR 14.11.11-013);

Considérant le départ de madame Gisèle Bombardier en cours de mandat et que le mandat qui lui avait été confié était d'une durée de deux ans, lequel vient à échéance à la présente séance (résolution HR 16.11.15-006);

Considérant que le mandat de madame Annie Ducharme vient à échéance à la présente séance (résolution HR 16.11.15-006);

Considérant que monsieur Lionel Degoud n'est plus commissaire parent et qu'il avait été nommé au comité des ressources humaines pour un mandat de deux ans (résolution HR 17.11.14-005);

Madame Nadine Arseneault propose madame Annie Ducharme.

Madame Martine Lalonde propose madame Josée Hébert.

Madame Annie Ducharme propose madame Manon Côté.

N'ayant pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chacun des candidats accepte la proposition faite à leur égard;

Madame Manon Côté accepte la proposition.

Madame Josée Hébert accepte la proposition.

Madame Annie Ducharme accepte la proposition.

HR 18.11.13
005

En conséquence, il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que mesdames Manon Côté et Annie Ducharme soient nommées membres du comité des ressources humaines pour un mandat de deux ans.

Et

Que madame Josée Hébert commissaire parent, soit nommée membre du comité des ressources humaines de la Commission scolaire pour une durée d'une année afin de compléter le mandat de monsieur Lionel Degoud.

Adopté à l'unanimité.

05.6.2 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (document SG 18.11.13-05.6.2)

Considérant que le comité de gouvernance et d'éthique est constitué de cinq commissaires élus, la présidente du conseil des commissaires, un commissaire parent, le directeur général et le secrétaire général (résolution HR 14.11.11-015);

Considérant que le mandat des commissaires est d'une durée de deux ans (HR 14.11.11-015);

Considérant que les mandats de mesdames Manon Côté et Annie Ducharme ainsi que de messieurs Oliviers Demers-Payette et Stéphane Surprenant viennent à échéance à la présente séance (HR 16.11.15-007);

Monsieur Pierre Therrien propose madame Isabelle Brulotte.
Monsieur François Blais propose madame Nadine Arseneault.
Monsieur Réjean Bessette propose madame Annie Ducharme.
Madame Anne-Marie Noël propose madame Marie Josée Gagnon.

N'ayant pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chacun des candidats accepte la proposition faite à leur égard;

Madame Marie Josée Gagnon accepte la proposition.
Madame Annie Ducharme accepte la proposition.
Madame Nadine Arseneault accepte la proposition.
Madame Isabelle Brulotte accepte la proposition.

HR 18.11.13
006

En conséquence, il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

Que mesdames Nadine Arsenault, Isabelle Brulotte, Annie Ducharme et Marie Josée Gagnon, soient nommées membres du comité de gouvernance et d'éthique pour un mandat de deux ans.

Adopté à l'unanimité.

05.6.3 COMITÉ DE VÉRIFICATION (document SG 18.11.13-05.6.3)

Considérant que le comité de vérification est constitué de trois commissaires élus, la présidente du conseil des commissaires, un commissaire parent, un membre de la direction générale et la direction du Service des ressources financières (résolution HR 14.11.11-018);

Considérant que le mandat des commissaires est d'une durée de deux ans (résolution (HR 14.11.11-018);

Considérant que les mandats de madame Isabelle Brulotte et monsieur Pierre Therrien viennent à échéance à la présente séance (résolution HR 16.11.15-008);

Considérant que monsieur Lionel Degoud n'est plus commissaire parent et qu'il avait été nommé au comité de vérification pour un mandat de deux ans (résolution RH 17.11.14-007);

Madame Nadine Arseneault propose monsieur Réjean Bessette.
Madame Annie Ducharme propose monsieur Pierre Boudreau.
Monsieur François Blais propose madame Isabelle Brulotte.
Madame Isabelle Brulotte propose monsieur Pierre Therrien.
Madame Josée Hébert propose madame Anne-Marie Noël.
Madame Anne-Marie Noël propose madame Marie Josée Gagnon.
Monsieur Pierre Boudreau propose monsieur Martin Paquette.

N'ayant pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chacun des candidats accepte la proposition faite à leur égard;

Monsieur Martin Paquette refuse la proposition.
Madame Marie Josée Gagnon accepte la proposition.
Madame Anne-Marie Noël refuse la proposition.
Monsieur Pierre Therrien refuse la proposition.

Madame Isabelle Brulotte accepte la proposition.
Monsieur Pierre Boudreau refuse la proposition.
Monsieur Réjean Bessette accepte la proposition.

HR 18.11.13
007

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lalonde :

Que madame Isabelle Brulotte et monsieur Réjean Bessette soient nommés membres du comité de vérification, pour un mandat de deux ans.

Et

Que madame Marie Josée Gagnon, commissaire parent, soit membre du comité de vérification de la Commission scolaire pour une durée d'une année afin de compléter le mandat de monsieur Lionel Degoud.

Adopté à l'unanimité.

05.6.4 COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT (document SG 18.11.13-05.6.4)

Considérant l'article 188 de la *Loi sur l'Instruction publique* et l'article 2 du *Règlement sur le transport des élèves*, lequel indique que le comité consultatif de transport des élèves est notamment composé de deux commissaires;

Considérant que les mandats de madame Josée Hébert et monsieur Réjean Bessette viennent à échéance à la présente séance (résolution HR 17.11.14-008);

Madame Nadine Arseneault propose monsieur Martin Paquette.
Monsieur Stéphane Surprenant propose monsieur Pierre Therrien.
Madame Martine Lalonde propose madame Josée Hébert.
Monsieur Pierre Therrien propose monsieur Stéphane Surprenant.

N'ayant pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chacun des candidats accepte la proposition faite à leur égard;

Monsieur Stéphane Surprenant refuse la proposition.
Madame Josée Hébert accepte la proposition.
Monsieur Pierre Therrien refuse la proposition.
Monsieur Martin Paquette accepte la proposition.

HR 18.11.13
008

En conséquence, il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que madame Josée Hébert et monsieur Martin Paquette soient membres du comité consultatif du transport pour l'année scolaire 2018-2019.

Adopté à l'unanimité.

05.6.5 COMITÉ DE RÉVISION DE DÉCISION (document SG 18.11.13-05.6.5)

Considérant l'article 11 de la *Loi sur l'Instruction publique* qui prévoit que le conseil des commissaires peut instituer un comité pour entendre toutes demandes de révision de décision soumises en vertu des articles 9 à 12 de ladite loi;

Considérant la *Procédure de révision d'une décision* adoptée le 12 juillet 1999 (AG PR 01) par le conseil des commissaires, laquelle prévoit que le comité d'étude chargé d'entendre les

demandes de révision est constitué de la présidente du conseil des commissaires, de deux commissaires élus, d'un commissaire-parent et d'un représentant de la direction générale;

Considérant que le conseil des commissaires désigne également des commissaires substitués, dont un commissaire-parent;

Considérant que les mandats de mesdames Manon Côté, Annie Ducharme et Josée Hébert à titre de membre du comité de révision de décision viennent à échéance à la présente séance;

Considérant que les mandats de mesdames Nadine Arseneault et Isabelle Brulotte ainsi que messieurs François Blais, Lionel Degoud et Stéphane Surprenant à titre de membre substitut du comité de révision de décision viennent à échéance à la présente séance.

Monsieur François Blais se propose comme substitut.
Madame Annie Ducharme propose madame Manon Côté.
Monsieur Pierre Therrien propose monsieur Stéphane Surprenant.
Madame Josée Hébert propose madame Anne-Marie Noël.
Madame Isabelle Brulotte propose madame Nadine Arseneault.
Monsieur Stéphane Surprenant propose monsieur Réjean Bessette.
Monsieur Pierre Therrien propose monsieur Martin Paquette.
Madame Marie Josée Gagnon propose madame Josée Hébert.
Madame Annie Ducharme propose monsieur Pierre Boudreau.
Madame Manon Côté propose madame Isabelle Brulotte.

N'ayant pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chacun des candidats accepte la proposition faite à leur égard;

Madame Isabelle Brulotte accepte la proposition.
Monsieur Pierre Boudreau accepte la proposition à titre de substitut.
Madame Josée Hébert accepte la proposition à titre de substitut.
Monsieur Martin Paquette accepte la proposition.
Monsieur Réjean Bessette accepte la proposition à titre de substitut.
Madame Nadine Arseneault accepte la proposition.
Madame Anne-Marie Noël accepte la proposition.
Monsieur Stéphane Surprenant accepte la proposition.
Madame Manon Côté accepte la proposition.

Considérant qu'il y a plus de deux commissaires élus qui ont accepté leur mise en candidature;

HR 18.11.13
009

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

De procéder à la tenue d'un vote secret afin de déterminer les commissaires élus qui seront membres du comité de révision de décision et de nommer monsieur Eric Blackburn, directeur général et madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe pour agir à titre de scrutateurs.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le résultat du vote secret, les personnes ayant obtenu la majorité des votes, sont madame Nadine Arseneault et monsieur Stéphane Surprenant.

HR 18.11.13
010

En conséquence, il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que mesdames Nadine Arseneault et Anne-Marie Noël ainsi que monsieur Stéphane Surprenant soient nommés membres du comité de révision de décision pour l'année scolaire 2018-2019;

Et

Que madame Isabelle Brulotte, madame Josée Hébert, monsieur Martin Paquette, madame Manon Côté, monsieur François Blais, monsieur Pierre Boudreau et monsieur Réjean Bessette soient nommés membres substitués du comité de révision de décision pour l'année scolaire 2018-2019 et ce, selon l'ordre indiqué.

Adopté à l'unanimité.

05.6.6 COMITÉ D'APPRÉCIATION DU RENDEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
(document SG 18.11.13-05.6.6)

Considérant la *Politique d'appréciation du rendement du directeur général* (AGP 01) adoptée le 10 avril 2000 par le conseil des commissaires;

Considérant que le comité d'appréciation du directeur général est formé de la présidente du conseil, de trois commissaires élus et d'un commissaire-parent;

Considérant que les mandats de madame Isabelle Brulotte ainsi que messieurs François Blais, Pierre Boudreau et Lionel Degoud viennent à échéance à la présente séance;

Monsieur Pierre Therrien propose madame Isabelle Brulotte.
Madame Manon Côté propose madame Annie Ducharme.
Madame Nadine Arseneault propose monsieur Stéphane Surprenant.
Monsieur Pierre Therrien propose monsieur Martin Paquette.
Madame Isabelle Brulotte propose monsieur François Blais.
Madame Isabelle Brulotte propose monsieur Pierre Boudreau.
Monsieur Martin Paquette propose madame Josée Hébert.
Madame Martine Lalonde propose madame Anne-Marie Noël.

N'ayant pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chacun des candidats accepte la proposition faite à leur égard;

Madame Anne-Marie Noël accepte la proposition.
Madame Josée Hébert refuse la proposition.
Monsieur Pierre Boudreau accepte la proposition.
Monsieur François Blais accepte la proposition.
Monsieur Martin Paquette accepte la proposition.
Monsieur Stéphane Surprenant accepte la proposition.
Madame Annie Ducharme accepte la proposition.
Madame Isabelle Brulotte accepte la proposition.

Considérant qu'il y a plus de trois commissaires élus qui ont accepté leur mise en candidature;

HR 18.11.13
011

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

De procéder à la tenue d'un vote secret afin de déterminer les commissaires élus qui seront membres du comité d'appréciation du rendement du directeur général.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le résultat du vote secret, les personnes ayant obtenu la majorité des votes, sont Madame Isabelle Brulotte ainsi que messieurs François Blais et Stéphane Surprenant;

HR 18.11.13
012

En conséquence, il est proposé par madame Manon Côté :

Que mesdames Isabelle Brulotte et Anne-Marie Noël ainsi que messieurs François Blais et Stéphane Surprenant soient nommés membres du comité d'appréciation du directeur général pour l'année scolaire 2018-2019;

Adopté à l'unanimité.

Considérant la tenue des votes secrets;

HR 18.11.13
013

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

De procéder à la destruction des bulletins de vote.

Adopté à l'unanimité.

05.7 CANDIDATS INSCRITS À LA BANQUE DE CADRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE – RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION (document séance tenante : DG 18.11.13-05.7)

Considérant les besoins en personnel-cadre de la Commission scolaire;

Considérant le processus mis en place pour constituer une banque de relève de cadres susceptibles d'occuper un poste de direction d'établissement ou de direction adjointe d'établissement au sein de la Commission scolaire;

Considérant les recommandations émises par le comité de sélection, constitué de madame Andrée Bouchard, monsieur Pierre Boudreau, monsieur Eric Blackburn, monsieur Mario Champagne, madame Dominique Lachapelle, madame Sophie Latreille, madame Katleen Loiselle, madame Martine Ethier-Fournier, monsieur Jean-Pierre Béliveau, madame Chantal Noël, madame Louise Berleur, monsieur Jean-Gabriel Laberge et madame Manon Ouellet à l'égard des candidats rencontrés;

Considérant le processus de sélection rigoureux incluant les étapes suivantes :

- le choix d'une stratégie de sélection et d'un profil;
- la rencontre d'information à l'intention des candidates et candidats;
- l'évaluation du potentiel de gestion des candidates et candidats et;
- les entrevues de sélection par 2 comités de sélection;

HR 18.11.13
014

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que mesdames Sonia Correia, Katia Goudreau, Elisabeth Dorais Pascoal, Mélissa Ouellet, Marie-Claude Robert et Annie St-Pierre ainsi que monsieur David St-Pierre fassent partie de la banque de cadres et susceptibles d'occuper un poste de gestion au sein de la Commission scolaire.

Adopté à l'unanimité.

05.8 NOMINATION À LA DIRECTION DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (document séance tenante : DG 18.11.13-05.8)

Considérant le départ à la retraite de madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information;

Considérant l'évaluation positive effectuée par une firme externe de ressources humaines à l'égard de la candidate proposée;

Considérant la recommandation du directeur général;

**HR 18.11.13
015**

Il est proposé par madame Manon Côté :

De nommer madame Annie Lussier au poste de directrice du Service des technologies de l'information à compter du 14 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

05.9 ENGAGEMENT À LA DIRECTION DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES COMMUNICATIONS (document séance tenante : DG 18.11.13-05.9)

Considérant la structure administrative des cadres pour l'année scolaire 2018-2019 adoptée par le conseil des commissaires le 15 mai 2018 aux termes de la résolution HR 18.05.15-004;

Considérant l'ouverture du poste et les travaux réalisés par le comité de sélection composé de mesdames Andrée Bouchard, Dominique Lachapelle, Katleen Loïselle et Manon Ouellet ainsi que de messieurs Eric Blackburn et Mario Champagne;

**HR 18.11.13
016**

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Céline Falardeau soit engagée au poste de directrice du Service des affaires juridiques et des communications et ce, à compter du 3 décembre 2018.

Que, conformément à l'article 6.2.3 de la *Politique locale de gestion*, madame Céline Falardeau soit soumise à une période probatoire d'une année.

Adopté à l'unanimité.

05.10 ENGAGEMENT À LA DIRECTION DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES (document séance tenante : DG 18.11.13-05.10)

Considérant le départ du directeur du Service des ressources matérielles;

Considérant l'ouverture du poste et les travaux réalisés par le comité de sélection composé de mesdames Andrée Bouchard, Sophie Latreille, Katleen Loïselle et Christianne Fleury ainsi que de monsieur Eric Blackburn;

**HR 18.11.13
017**

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Elizabeth Mc Donough soit engagée au poste de directrice du Service des ressources matérielles et ce, à compter d'une date qui demeure à déterminer.

Que, conformément à l'article 6.2.3 de la *Politique locale de gestion*, madame Elizabeth Mc Donough soit soumise à une période probatoire d'une année.

Adopté à l'unanimité.

05.11 DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE – PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2019-2029 (document DG 18.11.13-05.11)

Considérant le contexte démographique et économique de la Commission scolaire des Hautes-Rivières qui l'amène à revoir l'organisation de son offre de services sur son territoire et ce, pour l'ensemble des services offerts : enseignement préscolaire, primaire et secondaire, formation générale des adultes et formation professionnelle;

Considérant que les programmes offerts par le centre de formation professionnelle de la Commission scolaire des Hautes-Rivières sont dispensés dans deux édifices distincts, dont une partie d'une école secondaire (Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot);

Considérant que selon les prévisions de l'effectif scolaire au primaire et au secondaire, il y a un manque d'espace nécessaire pour accueillir l'ensemble des élèves du secteur Saint-Jean-sur-Richelieu;

Considérant le manque d'espace déjà constaté pour offrir les services en formation générale des adultes requis pour la population résidant sur le territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que des classes modulaires temporaires sont déjà installées sur le terrain du Centre d'éducation des adultes La Relance depuis plusieurs années déjà;

Considérant les prévisions de clientèle du ministère de l'Éducation et les capacités d'accueil des écoles primaires du secteur de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

Considérant le coût prévu des travaux requis pour rendre fonctionnels et efficaces les espaces du centre administratif de la Commission scolaire;

Considérant que le projet demandé libérera des espaces dans une école secondaire ainsi qu'au centre d'éducation des adultes, ce qui contribuera à accueillir tous les élèves sans pour autant demander un ajout d'espace supplémentaire à ce moment-ci;

Considérant les critères sur lesquels la Commission scolaire s'est appuyée pour ce projet de réorganisation pédagogique et administrative, soit :

- Assurer un accès aux divers parcours offerts;
- Assurer aux élèves une stabilité de fréquentation scolaire;
- Déployer une organisation satisfaisant davantage aux besoins du milieu;
- Optimiser le déploiement de l'organisation par une concentration des parcours offerts;

HR 18.11.13
018

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que dans le cadre de la mesure « Plan québécois des infrastructures 2019-2029 », la Commission scolaire des Hautes-Rivières adresse au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, une demande d'ajout d'espace consistant en un nouvel immeuble regroupant les programmes de formation légère en formation professionnelle, en formation générale des adultes et en services administratifs en fonction des besoins qui seront identifiés et en respect des critères prévus par la mesure.

Adopté à l'unanimité.

05.12 DEMANDE DE TERRAIN À LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU (document DG 18.11.13-05.12)

Considérant la demande d'ajout d'espace adressée par la Commission scolaire des Hautes-Rivières au ministère de l'Éducation, consistant en un nouvel immeuble regroupant les programmes de formation légère en formation professionnelle, en formation générale des adultes et en services administratifs;

Considérant que ce nouvel immeuble permettra d'assurer aux élèves un accès adapté aux divers parcours offerts;

Considérant que cette nouvelle infrastructure permettra de déployer une organisation satisfaisant davantage aux besoins du milieu et d'optimiser le déploiement de l'organisation par une concentration des parcours offerts;

Considérant qu'en vertu des conditions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les terrains nécessaires aux nouvelles constructions ou à l'agrandissement de bâtiments déjà existants doivent être fournis par les municipalités concernées;

Considérant les discussions présentement en cours entre les représentants de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et ceux de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

HR 18.11.13
019

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

De demander à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de fournir gracieusement à la Commission scolaire des Hautes-Rivières un terrain nécessaire à la construction d'un nouvel immeuble regroupant les programmes de formation légère en formation professionnelle, en formation générale des adultes et en services administratifs.

Adopté à l'unanimité.

05.13 APPUI À L'ALLIANCE ARIANE POUR UNE POLITIQUE NATIONALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME (document CC 18.11.13-05.13)

Considérant que l'action gouvernementale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme est dispersée dans de nombreux textes législatifs et autres politiques, éparpillés entre autant de domaines, et se déploie sans vision d'ensemble;

Considérant que cet éclatement décisionnel est responsable, dans les collectivités, de nombreuses incohérences dont les conséquences environnementales, sociales et économiques sont coûteuses pour l'ensemble de la société québécoise;

Considérant que l'aménagement des milieux de vie et la gestion économe du territoire reposent à la fois sur les actions de l'État et sur celles des instances municipales, sans oublier les citoyens;

Considérant que l'atteinte de plusieurs objectifs nationaux – en matière de protection du territoire et des activités agricoles, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de pétrole, de développement des transports collectifs, de revitalisation des collectivités, de santé publique, de mise en valeur du patrimoine et des paysages, de protection de la biodiversité, entre autres – dépend d'une plus grande cohérence entre les orientations et les actions de l'État et celles des instances municipales;

Considérant, à titre d'exemple, qu'en faisant de l'aménagement du territoire un chantier prioritaire du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, l'État y a énoncé non seulement

ses propres intentions mais aussi ses attentes envers la participation active des municipalités, tant urbaines que rurales, à la lutte contre les changements climatiques;

Considérant les représentations faites par l'alliance ARIANE - pour une *Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme* - qui regroupe des organisations et des experts réunis dans une vision commune que l'aménagement du territoire et l'urbanisme soient une priorité au Québec;

HR 18.11.13
020

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

1. Que le gouvernement du Québec se dote d'une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;
2. Que cette Politique soit basée sur les principes suivants :
 - a. Le territoire du Québec est le patrimoine commun de l'ensemble des Québécois;
 - b. Ce territoire étant une ressource limitée et son altération ayant souvent un caractère irrémédiable, l'usage qui en est fait doit préserver le droit des générations futures de répondre à leurs besoins fondamentaux et de s'épanouir;
 - c. L'aménagement du territoire est une responsabilité partagée entre le gouvernement du Québec et les instances municipales;
 - d. Les instances municipales sont, dans le respect réciproque des compétences des divers paliers décisionnels, les gestionnaires du territoire sur lequel s'exerce leur autorité, et sont garantes d'en assurer une utilisation économe;
 - e. À travers leurs politiques, programmes et actions en aménagement du territoire et urbanisme, le gouvernement du Québec et les instances municipales :
 - contribuent à l'atteinte des grands objectifs collectifs que s'est donnés et se donnera le Québec en matière de protection du territoire et des activités agricoles, de lutte contre les changements climatiques, de réduction de la consommation de pétrole, d'amélioration de la santé, d'optimisation des finances publiques, de protection de la biodiversité, de mise en valeur des paysages naturels et bâtis, de mobilité durable, et tout autre enjeu identifié;
 - font primer l'intérêt collectif sur les intérêts particuliers;
 - prennent en compte et reflètent la diversité des collectivités québécoises;
3. Que cette Politique prévoie les mécanismes de coordination permettant d'assurer la nécessaire cohérence de l'action de l'État et de ses partenaires en matière d'aménagement et d'urbanisme, et notamment :
 - a) Qu'elle soit la pierre d'assise de la révision des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et des relations entre l'État et les municipalités;
 - b) Que l'action des ministères et organismes de l'État, qui prennent tous des décisions qui s'ancreront de façon permanente sur le territoire, soit cohérente avec ladite Politique;
 - c) Que son adoption s'accompagne des ressources nécessaires à sa réalisation, autant pour les actions propres des ministères et organismes de l'État que pour celles des instances municipales;

4. Que le ministre des Affaires municipales soit nommé responsable de l'application de la Politique et que, conséquemment, son ministère prenne le nom de ministère des Affaires municipales, de l'Aménagement et de l'Occupation du territoire.

De transmettre cette résolution aux députés de la région, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, au premier ministre, monsieur François Legault ainsi qu'aux 23 municipalités de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adopté à l'unanimité.

05.14 APPUI AUX PRODUCTEURS DE LAIT LOCAUX (document séance tenante : CC 18.11.13-05.14)

Considérant que le nouvel accord commercial conclu entre les États-Unis, le Mexique et le Canada prévoit que des produits laitiers produits aux États-Unis pourront être vendus au Canada;

Considérant la qualité du lait produit par les producteurs laitiers du Québec;

Considérant qu'à titre de consommateur institutionnel responsable, la Commission scolaire des Hautes-Rivières souhaite promouvoir l'importance de l'achat de produits locaux pour soutenir et maintenir la création d'emplois;

Considérant la volonté de maintenir et d'améliorer l'achat local afin de soutenir les producteurs d'ici, dans une optique de développement durable;

HR 18.11.13
021

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'appuyer les producteurs locaux en s'approvisionnant exclusivement de lait et autres produits laitiers issus de la production québécoise ou canadienne.

De transmettre copie de cette résolution à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

Adopté à l'unanimité.

05.15 NOMINATION D'UN COMMISSAIRE À LA SOCIÉTÉ POUR LA PROMOTION D'ÉVÉNEMENTS CULTURELS DU HAUT-RICHELIEU (SPEC) (document CC 18.11.13-05.15)

Considérant qu'un représentant de la Commission scolaire des Hautes-Rivières siège au conseil d'administration de la Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu (SPEC);

Considérant la démission de madame Isabelle Brulotte, commissaire (HR 14.11.11-029) à ce poste;

HR 18.11.13
022

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

De nommer madame Andrée Bouchard comme représentante de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, afin de siéger au Conseil d'administration de la Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu (SPEC).

Adopté à l'unanimité.

06.1 AFFILIATION AU RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC DE LA RÉGION MONTÉRÉGIE (RSEQ MONTÉRÉGIE) (document SREJ 18.11.13-06.1)

Considérant que le Réseau du sport étudiant du Québec de la région Montérégie (RSEQ Montérégie) est un organisme sans but lucratif qui regroupe l'ensemble des institutions d'enseignement affiliées de la région Montérégienne;

Considérant que la mission du RSEQ Montérégie vise à assurer la promotion et le développement du sport et de l'activité physique au niveau primaire, secondaire et collégial, de l'initiation jusqu'au sport de haut niveau favorisant ainsi l'éducation, la réussite scolaire et la santé des jeunes;

Considérant les valeurs portées par le RSEQ Montérégie, soit :

- le développement physique et intellectuel de la personne;
- la réussite et la persévérance scolaire;
- l'éthique;
- la recherche de l'excellence;
- la responsabilisation;
- le sentiment d'appartenance;

Considérant les principaux services offerts par le RSEQ Montérégie :

- gestion, coordination et animation des ligues sportives;
- gestion, coordination et animation des programmes des saines habitudes de vie;
- coordination et promotion de championnats régionaux et provinciaux;
- valorisation de l'éthique sportive;
- stages de perfectionnement;

HR 18.11.13
023

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières paie une affiliation de 350,00 \$ de base ainsi que 0,23 \$ pour le primaire et 0,24 \$ pour le secondaire, pour la population étudiante basée sur un critère per capita de la population scolaire de la Commission scolaire pour l'année scolaire en cours. Cette affiliation symbolise l'adhésion de la Commission scolaire aux buts que poursuit le Réseau du Sport Étudiant du Québec de la Montérégie, conformément aux lettres patentes de cette dernière;

Que le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mandate à titre de déléguée auprès du Réseau du Sport Étudiant du Québec de la Montérégie :

- Madame Marie-France Paré, enseignante à l'école Capitaine-Luc-Fortin.

Le mandat de cette déléguée sera essentiellement en rapport avec le programme d'activités 2018-2019 que le Réseau du Sport Étudiant du Québec de la Montérégie a soumis à notre attention. À cet effet, elle est officiellement mandatée pour participer au processus de décision de ladite association et pour donner suite à la décision prise, conformément aux procédures établies à notre Commission scolaire.

Adopté à l'unanimité.

07.1 CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020 EN FORMATION PROFESSIONNELLE (HORAIRE RÉGULIER) – DÉPÔT POUR CONSULTATION (documents SREAFP 18.11.13-07.1 et SREAFP 18.11.13-07.1a)

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard du calendrier scolaire 2019-2020 en formation professionnelle (horaire régulier);

HR 18.11.13
024

Il est proposé par monsieur Pierre Therrien :

Que le projet de calendrier scolaire 2019-2020 en formation professionnelle (horaire régulier), tel que présenté au document SREAFP 18.11.13-07.1a, soit soumis aux consultations requises auprès des instances concernées.

Adopté à l'unanimité.

07.2 CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020 EN FORMATION PROFESSIONNELLE (HORAIRE DÉCALÉ, TÉLÉCOMMUNICATION) – DÉPÔT POUR CONSULTATION
(documents SREAFP 18.11.13-07.2 et SREAFP 18.11.13-07.2a)

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard du calendrier scolaire 2019-2020 en formation professionnelle (horaire décalé) (télécommunication);

HR 18.11.13
025

Il est proposé par monsieur Pierre Therrien :

Que le projet de calendrier scolaire 2019-2020 en formation professionnelle (horaire décalé) (télécommunication), tel que présenté au document SREAFP 18.11.13-07.2a, soit soumis aux consultations requises auprès des instances concernées.

Adopté à l'unanimité.

09.1 ENGAGEMENTS (document RH 18.11.13-09.1)

Considérant les dispositions de la convention collective du personnel enseignant;

HR 18.11.13
026

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que madame Véronique Brown soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire, et soit affectée au bassin des enseignants et ce, à compter du 2 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la liste de priorité d'emploi du personnel de soutien;

HR 18.11.13
027

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que madame Nicole Viens soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (26 heures par semaine) d'opératrice en reprographie au Service des ressources matérielles et ce, à compter du 14 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Magalie Pételle et Marie-Pier Petit, tenu le 8 novembre 2018;

HR 18.11.13
028

Il est proposé par monsieur Martin Paquette :

Que madame Karine Ubeda soit engagée pour un poste régulier à temps plein (38,75 heures par semaine) d'ouvrière d'entretien, classe II à l'école Monseigneur-Euclide-Théberge et ce, à compter du 14 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

12.1 ADJUDICATION DE CONTRAT

12.1.1 ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LOURDES (SECTEUR IBERVILLE) – CHAUFFAGE DES PORTIQUES 9, 13 ET 14 (document RM 18.11.13-12.1.1)

Considérant l'analyse des soumissions reçues :

HR 18.11.13
029

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises d'Électricité R.B.M. Inc., le contrat pour le chauffage des portiques 9,13 et 14 à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville), au montant de 31 915,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

13- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 18.11.13
030

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte:

Que des félicitations soient adressées aux nouveaux commissaires parents pour leur implication. Nous leur souhaitons la bienvenue au conseil des commissaires.

Adopté à l'unanimité.

14. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'a été traité.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 18.11.13
031

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL